

## Une assemblée dynamique

Une personne qui ne parlerait pas français aurait eu de la difficulté à croire que les discussions animées, dynamiques, et parfois passionnées autour d'une table, le 8 novembre, tournaient autour d'un plan stratégique, de l'adoption d'un budget, d'un rapport d'activités... Et pourtant, ces sujets faisaient partie de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration se réunit trois fois par année. Il est responsable du budget de l'AEFO et des décisions à prendre entre les congrès d'orientation. Tenu un samedi, la réunion était précédée d'une formation pour les membres du CA, durant laquelle il a été question de leur responsabilité face à l'AEFO, afin qu'ils puissent prendre les décisions qui s'imposent pour le bien-être de tous les membres.

Après tout, les membres sont la force première et la raison d'être d'un syndicat. Et c'est par l'engagement de ses membres – nouveaux ou chevronnés – que l'AEFO s'enrichit.

Le président,

Carol Jolin

La réunion du conseil d'administration de l'AEFO a eu lieu le 8 novembre à Ottawa. Les faits saillants : une mise à jour sur le plan stratégique de l'AEFO, l'adoption du budget 2014-2015 (que vous pouvez consulter au [www.aefo.on.ca](http://www.aefo.on.ca) sous Gouvernance/Budget), le rapport des activités de l'AEFO, l'adoption du processus de ratification pour la négociation centrale – Personnel enseignant régulier et suppléant, la continuation du recrutement de nouveaux membres, ainsi que le rapport de la représentante de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO).



Le 8 novembre, le CA a souligné le départ à la retraite de Luc C. Bigras, membre du personnel cadre au bureau provincial de l'AEFO depuis 2000. Après avoir enseigné les affaires et le commerce au secondaire, Luc a complété une formation de comptable en management accrédité et une maîtrise en administration des affaires. On le voit (au centre) entouré de Pierre Léonard, directeur général et secrétaire-trésorier (à g.) et de Carol Jolin, président de l'AEFO.

### Sondage

La Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne effectue un sondage afin d'offrir des cours de perfectionnement professionnel répondant davantage aux besoins des membres de l'AEFO. Date limite : 21 novembre. Pour répondre au sondage : <https://fr.surveymonkey.com/s/NQ9HZFD>.

### Rose rouge ou ruban blanc

Le 6 décembre est la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes au Canada. Instituée en 1991, cette journée souligne l'anniversaire du meurtre de 14 jeunes femmes en 1989 à l'École polytechnique de Montréal, tuées parce qu'elles étaient des femmes. Le 6 décembre offre aux Canadiennes et aux Canadiens l'occasion de réfléchir au phénomène de la violence envers les femmes dans notre société. En signe de solidarité, portez une rose rouge ou un ruban blanc.

Pour des ressources de Condition féminine Canada : [swc-cfc.gc.ca/violence/res-fra.html](http://swc-cfc.gc.ca/violence/res-fra.html).

### L'AEFO à la radio communautaire

Le président de l'AEFO, Carol Jolin, vient d'ajouter une nouvelle tâche à ses fonctions : animateur de radio. Tout au long de l'année, il animera l'AEFO : bien plus qu'un syndicat, une émission mensuelle sur les ondes d'une radio communautaire francophone à Ottawa, Unique FM, au 94,5 – mais à écouter partout en province à [uniquefm.ca](http://uniquefm.ca) sous 15 minutes de gloire. Parmi les sujets abordés : le PALPE, la mission sociale, le plan stratégique... Tout ce qui fait que l'AEFO est bien plus qu'un syndicat!

### AIMEZ NOTRE PAGE

[facebook.com/aefo.on.ca](https://facebook.com/aefo.on.ca)

[facebook.com/aefojolin](https://facebook.com/aefojolin)

### SUIVEZ-NOUS SUR

[twitter.com/aefo\\_on\\_ca](https://twitter.com/aefo_on_ca)

[twitter.com/aefopresidence](https://twitter.com/aefopresidence)

[linkedin.com/company/aefo](https://linkedin.com/company/aefo)

**DÈS AUJOURD'HUI.**

# « Les unions qu'ossa donne? »

## Mettre de l'ordre à l'Ordre

Vous payez votre cotisation annuelle de 150 \$, que vous soyez à temps plein ou à temps partiel – mais que savez-vous au sujet de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario?

Sa raison d'être : la protection du public. Parmi ses fonctions : établir les « règles du jeu » pour ses membres.

L'Ordre existe depuis 1996. En près de 20 ans, il y a bien sûr eu des changements, comme il y en a dans tous les organismes. Mais certains de ces changements ne sont peut-être pas conformes au mandat réel de l'Ordre.

## Enquête sur le mandat de l'Ordre

Pour en savoir davantage, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO, qui regroupe les syndicats d'enseignement de la province, dont l'AEFO) a fait enquête. Ce que la FEO a révélé devrait permettre d'ouvrir bien des pistes pour l'avenir de l'Ordre.

Tout récemment, l'Ordre s'est lancé dans des initiatives – parfois très coûteuses – qui ne relèvent pas de son mandat. À titre d'exemple : faire de la publicité pour la profession enseignante. Un organisme tel que l'Ordre ne devrait pas avoir ce double rôle : d'une part, étudier les plaintes contre le personnel enseignant, et d'autre part, faire de la publicité pour ce même personnel. Ce rôle revient plutôt aux syndicats d'enseignement – ce qui est d'ailleurs clairement établi dans la mission de l'AEFO.

La FEO ne souhaite pas remettre en question le pouvoir ou le rôle de l'Ordre. Il serait plutôt temps de s'assurer que l'Ordre poursuit avec exactitude son mandat législatif.

Pour amorcer la discussion, la FEO a présenté son rapport *Rectifier le tir* devant le conseil de l'Ordre. Pour le lire : [www.otffeo.on.ca](http://www.otffeo.on.ca) sous Nouvelles/Mandat de l'Ordre.

## L'AEFO obtient gain de cause

L'AEFO vient d'obtenir gain de cause pour un différend qui traitait de la progression salariale selon les qualifications en cours d'année scolaire.

Lors des dernières négociations (2012), il avait été établi que les enseignantes et les enseignants n'auraient pas de hausse de salaire – la grille salariale resterait la même – mais qu'ils pouvaient changer de catégorie en fonction de leur expérience et de leurs qualifications individuelles, au 97<sup>e</sup> jour de l'année scolaire.

Or, le conseil scolaire de l'Unité 58 avait avisé les membres qui auraient normalement progressé au 1<sup>er</sup> janvier 2013, que ce changement de catégorie ne surviendrait pas à la date prévue, mais serait reporté au 4 juin 2013. L'AEFO a bien entendu contesté la position du Conseil scolaire Viamonde.

Une décision arbitrale vient de donner gain de cause à l'AEFO : la progression aurait dû avoir lieu pour les membres concernés à la 97<sup>e</sup> journée, et non au 4 juin 2013 et ce, également pour l'année scolaire 2013-2014.

Puisque le protocole d'entente prévoit que la décision s'applique à tous les conseils scolaires, il se pourrait que vous ayez droit à un paiement rétroactif si votre conseil scolaire a agi de la même façon. L'AEFO vous tiendra au courant des prochaines étapes dans ce dossier par l'entremise du bulletin *Le Point*, et vous proposera une démarche à suivre pour faire reconnaître votre droit.

## Syndicalisation

Forte de ses 10 000 membres, l'AEFO ouvre néanmoins la porte à de nouveaux membres dans les secteurs de l'éducation, l'éducation de la petite enfance, la santé mentale et les services sociaux. À une époque où l'antisindicalisme semble prendre de l'essor, recruter de nouveaux membres permettra à l'AEFO d'augmenter son pouvoir d'influence comme syndicat et comme leader francophone en Ontario. Le CA du 8 novembre vient justement de confirmer que c'est la voie à prendre.

## Quels sont mes droits?

Un élève de 1<sup>re</sup> année me donne des coups de pied et m'a déjà mordu. Je ne sais pas comment réagir à cette situation.

Que vous enseigniez ou travailliez au préscolaire, à l'élémentaire ou au secondaire, vous n'avez pas à tolérer la violence au travail. Vous devez en faire part à votre direction afin d'obtenir l'appui immédiat auquel vous avez droit. Le conseil scolaire ou l'employeur, appuyé de la direction, doit faire une analyse de l'événement, et mettre en place un plan de sécurité pour assurer votre protection en salle de classe.

Lorsqu'un incident de ce genre survient dans une salle de classe, et que l'élève est encore en crise, vous devez immédiatement faire appel à la direction pour obtenir de l'aide.

Dès que vous le pouvez, il est essentiel que vous preniez une photo de l'endroit où l'élève vous a mordu ou donné un coup de pied. Vous pourriez avoir des séquelles de l'incident – prendre une photo est une documentation importante.

Chaque école doit avoir un formulaire à remplir pour ce genre d'incident. Comme les titres de ce document diffèrent d'un employeur à l'autre, demandez simplement le formulaire pour rapporter un incident de violence au travail.

Remplir ensuite le formulaire 6 de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail (CSPAAT). Vous pouvez choisir de le télécharger au [www.wsib.on.ca](http://www.wsib.on.ca) sous Travailleurs/Formulaire 6 en ligne. Sachez que les formulaires conçus par les employeurs ne sont pas reconnus par la CSPAAT. Pour toute question à ce sujet, communiquez avec votre agente ou agent d'unité.

En Bref numéro 685 / Tirage : 1 700 / ISSN 0714-5578